



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

COMITE D'ENTREPRISE

TELEPERFORMANCE France

BELOTE ET REBELOTE !!!

A la veille d'une échéance électorale importante pour les salarié-es, et parce qu'on ne peut pas laisser dire n'importe quoi, il est utile de rappeler quelques faits, anciens ou récents, qui démontrent que chaque fois que les travailleurs ont obtenu des conquêtes sociales c'est par la lutte !

*Quant à la comparaison du bilan de l'engagement de **SUD** pendant la mandature mai 2009 – avril 2012, avec celui **des syndicats signataires des Accords du 8 avril 2010**, elle est édifiante, jugez en plutôt !*

QUELQUES FAITS HISTORIQUES INCONTESTABLES

Juin 1936 : Grève générale suivie par 3 millions de salariés. La CFTC, n'appelle pas à la grève ! Les travailleurs gagnent la semaine de 40 heures, le droit aux Congés Payés et la possibilité d'élire chaque année leurs Délégués du Personnel.

Mai 1968 : Grève générale de 3 semaines. Elle est soutenue par les syndicats, sauf la CFTC et la CGC ! Les salariés obtiennent une augmentation du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) de 25% et la reconnaissance de la section syndicale dans l'entreprise.

Bref, contrairement à ce que veut vous faire croire la CFTC, toutes les grandes conquêtes sociales ont été arrachées au patronat par la lutte, et, non pas grâce à de simples discussions autour du tapis vert de la négociation !

A TELEPERFORMANCE DES VERITES INCONTESTABLES

REMUNERATION :

Ce que la CFTC et la CFDT ne disent pas, c'est que le 13^{ème} mois existait déjà dans l'ancienne société Teleperformance et qu'il avait été arraché dans la lutte par une grève à laquelle la CFTC ne participait pas ! L'Accord Rémunération du 8 avril 2010 n'a fait que l'étendre aux salarié-es des autres sociétés regroupées au 1^{er} janvier 2009 dans l'UES (Unité Economique et Sociale) Teleperformance).

Mais, ce que la CFTC et la CFDT ne disent pas non plus c'est que la condition d'ancienneté, dont **SUD** demandait la suppression, a été durcie. De plus, cette extension du 13^{ème} mois s'est accompagnée de la suppression de toutes les autres primes et avantages existant auparavant et d'une clause d'ancienneté pour obtenir les tickets restaurant !

CLASSIFICATION :

La CFTC, la CFDT et la CFE/CGC ont validé par leur signature la disparition de la catégorie des techniciens qui existait à TechCity Solutions et Teleperformance France.

Ils n'ont pas réussi à faire appliquer leur « bel accord » par la direction : ni par le biais de leur " commission de suivi", ni par la Justice qu'ils n'ont même pas saisie ! Ainsi, les parcours professionnalisant auraient dû débiter le 1er juillet 2010 et n'ont été mis en vigueur qu'en octobre 2011 !

Pire, depuis leur dernière commission du 15 juin, les salarié-es devraient maintenant s'asseoir sur plusieurs mois d'augmentations rétroactives auxquelles ils ont droit du fait de leur ancienneté. Avec leur bénédiction, l'arbitraire de l'employeur est même renforcé : les salariés qui sont en procédure disciplinaire n'auront pas leur changement d'échelon. Alors que les RH dans les centres multiplient les convocations à des EPL sans grief sérieux, juste pour faire de l'intimidation. Voilà qui donne encore une raison pour ne pas leur faire confiance !

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL / CONDITIONS DE TRAVAIL :

En juin 2011, **la CFTC a validé avec les élus FO et CFE/CGC**, et alors qu'elle détenait le secrétariat du CHSCT, l'extension au national de l'expérience « pilote » de Villeneuve d'Ascq 2 enterrant toutes les conclusions de l'expertise imposée par **SUD** sur ce « pilote ». Ces expertises ont démontré la nocivité d'un système de planification avec des horaires changeant chaque jour et la planification des pauses par le logiciel IEX.

ILS SE PRESENTENT EN ALLANT JUSQU'A DIRE « LES PLANS SOCIAUX, C'EST GRACE A NOUS » !

Quand ces mêmes syndicats revendiquent leur action contre les plans de suppressions d'emplois de 2009 et 2010, cela fera sûrement rire jaune tous les salarié-es qui ont été licenciés !

Car c'est bien avant tout l'action déterminée et médiatisée des salarié-es de Rennes, Montigny et Pantin qui aura permis d'obtenir des conditions financières de départ plus décentes que ce que la direction offrait initialement.

Maintenant, ils viennent nous dire qu'ils sont prêts à défendre nos emplois, mais ce sont pourtant bien les CFE/ CGC, CFDT, CFTC et FO qui ont signé les deux plans de licenciements collectifs et rien n'a été fait pour celles et ceux qui sont restés... Sans compter leur immobilisme contre les licenciements abusifs validant ainsi la politique anti sociale de la direction.

ALORS QUE LA REMISE EN CAUSE DES CONTRATS PAR LES DONNEURS D'ORDRE SFR, ORANGE, BOUYGUES SE POURSUIT ET RISQUE D'AVOIR POUR CONSEQUENCE DES MILLIERS DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, IL FAUT UNE MAJORITE DE LUTTE, UN VERITABLE CONTRE POUVOIR AU C.E DE TELEPERFORMANCE ET PAS UNE EQUIPE DE BENI OUI-OUI QUI VALIDERA SANS CONSULTATION DES SALARIES LES PROJETS DE LA DIRECTION.

LEUR BILAN DE GESTION DU CCUES ET DES CE DE TELEPERFORMANCE :

Si les trois compères (CFE/CGC, CFDT et CFTC) signataires des Accords d'avril 2010 détenaient le bureau de gestion du CCUES, ils détenaient aussi seuls les bureaux de gestion de certaines des 4 sociétés, dont ceux de Nord Champagne, Centre Est ou Centre Ouest..

En matière d'Activités sociales, leur gestion s'y est caractérisée par l'opacité la plus totale, des choix contestés et sans consultation des salarié-es (fêtes open bar dispendieuses, etc...), des décisions prises avant tout pour leur pomme, laissant les salarié-es être les poires !!!

Bref, ils n'ont fait que servir la soupe à la direction pour conserver leurs postes, leurs « privilèges », leurs matelas d'heures et leurs promotions maison, ternissant ainsi l'image de ce que doit être un syndicat : un outil au service des salarié-es !!

NOTRE BILAN, CE SONT NOS ACTIONS AU QUOTIDIEN !

C'est d'avoir été de toutes les luttes aux côtés des salarié-es pour arracher des améliorations de nos salaires et du système de primes, d'avoir empêché la généralisation d'une organisation du travail pathogène via la gestion par le logiciel IEX des horaires et des pauses, de s'être opposés au flicage via CCMS et améliorer nos conditions de travail.

C'est d'avoir été présents chaque jour, via nos élu-es Délégué-es du Personnel, au CHSCT et au C.E, pour remonter et défendre vos réclamations, demandes et revendications ; pour vous en avoir tenu informés régulièrement et pour vous assister aux EPL et devant les Prud'hommes.

C'est d'avoir été en justice, chaque fois que nécessaire, pour faire condamner l'empire Teleperformance qui bafoue en permanence les droits du travail et des salarié-es,

Ainsi SUD a assigné devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, les dispositions discriminatoires contenues dans l'Accord Classification / Fonctions du 8 avril 2010 notamment à l'encontre des techniciens, et le non respect de l'ancienneté dans les parcours professionnalisant.

- **SI VOUS NE VOULEZ PLUS DE SYNDICATS QUI DEGAINENT LE STYLO PLUS VITE QUE LEUR OMBRE,**
- **SI VOUS VOULEZ ETRE INFORMES, CONSULTES ET ENTENDUS,**
- **SI VOUS NE VOULEZ PAS VOTER POUR LA DIRECTION.**

UNE SEULE SOLUTION : VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES SUD AU C.E, Le 25 SEPTEMBRE !!!!!